



*La ville de Collegno
et
et l'Association "Gli Argonauti" de Collegno
organisent*



***Le Prix International de la Gravure avec
échéance biennale, à partir de 2015.***

*Cette initiative est née afin de célébrer le trentième
anniversaire d'activité culturelle et artistique
de l'Association Culturelle Gli Argonauti.*

Avec le parrainage de



Règlement

Article 1

PARTICIPATION:

Est ouverte sans aucune restriction aux artistes graveurs italiens et étrangers. Le thème est libre.

La participation est individuelle, des œuvres collectives ne seront pas acceptées.

Chaque artiste participe avec **une seule œuvre inédite**, de dimensions qui ne doivent pas excéder celles d'une feuille de cm. 35 x 50. Les œuvres privées d'encadrement étendues (non enroulées) et bien protégées (pas de tubes) devront être envoyées à la Segreteria del Premio (voir page 5, point 1).

Les frais d'envoi sont à la charge des participants.

L'inscription au Concours comporte un versement de **30 euros** sur le compte courant

N° IBAN : IT54.K030.6930.4101.0000.0017.286

BIC : BCITITMM xxx

et doit être considéré comme couverture partielle des frais de secrétariat.

S'il vous plaît, prêter attention: lorsque vous effectuez le virement bancaire par internet, le numéro de compte courant IBAN sera automatiquement converti au numéro..

IT20.F033.5901.6001.0000.0112.298

Banca Prossima S.P.A. Filiale Di Milano Piazza P. Ferrari 10

Les deux numéros IBAN sont correctes, aussi dans le cas de virements bancaires faits au bureau de trésorerie'.

Article 2

TECHNIQUES ADMISES :

Seront admises les techniques suivantes : Eaux-fortes, Acquatintes, Pointes sèches, Burin, Vernis souple, Manière noire, Mezzotinto, etc. Seront donc exclus : Lithographie, Sérigraphie, Xilographie, impression digitale et tout autre procédé photomécanique d'impression.

Article 3

Prix :

Les prix seront ainsi constitués :

1° prix : 1.000 Euro + mise en place d'une exposition personnelle à Collegno

2° prix : mention spéciale + mise en place d'une exposition personnelle à Collegno

3° prix : mention spéciale + mise en place d'une exposition personnelle à Collegno

4° prix : mention spéciale + mise en place d'une exposition personnelle à Collegno

Le prix de 1.000 euros est destiné intégralement au vainqueur du 1° prix.

L'exposition, du premier prix comme des gagnants des prix spéciaux, sera mise en place dans un événement unique dédié à la gravure. Cet événement sera organisé et financé par l'association 'Gli Argonauti', date et lieu à définir.

Le gagnant du premier prix devra céder tous les droits de tirage de l'œuvre (inédite, unique et irrépétibile) à l'Associazione Culturale "Gli Argonauti" de Collegno, qui tirera à ses propres frais 75 exemplaires de l'œuvre ainsi composés :

- 50 avec numérotation arabe
- 15 avec numérotation romaine
- plus 5 essais d'auteur et 5 bon a tirer.

Les gagnants seront informés personnellement via mail ou téléphone. Avant le **15 Avril**, la liste des participants admis à la première sélection sera publiée sur le site internet 'www.gliargonauti.org'.

Article 4

DESTINATION DU TIRAGE DES OEUVRES (uniquement pour le premier prix):

Des 75 exemplaires imprimés, 10 seront offerts à des musées italiens et étrangers, selon un planning prévu par le Comité ; les exemplaires restants seront destinés à l'Associazione Culturale "Gli Argonauti" de Collegno. Les 5 essais d'auteur ainsi que le premier prix seront délivrés au gagnant lors de la remise des prix.

Article 5

EXPEDITION ET ECHEANCES :

L'œuvre imprimée sur papier de dimension cm 35 x 50 ainsi que le Formulaire de participation (ci-joint et à compléter) et la copie du reçu du versement de l'inscription devront parvenir auprès du siège de MAIL BOX de Rivoli (TO), voir Secrétariat du Prix (page 5) **avant le 12 mars 2015** (le cachet de la Poste faisant foi).

Toutes les œuvres reçues resteront propriété de l'Association et feront partie de sa Collection. Elles seront utilisées afin de promouvoir les futures manifestations et expositions.

Article 6

SELECTIONS :

La sélection des œuvres parvenues avant la date limite d'expédition s'articule de la façon suivante :

1° sélection : œuvres admises à l'Exposition ;

2° sélection : œuvres choisies afin d'être publiées sur le Catalogue parmi lesquelles sera délivré le premier prix et les trois œuvres avec mention spéciale (2°, 3° et 4° prix).

Article 7

PUBLICATION DU CATALOGUE ET EXPEDITION :

A l'occasion de son trentième anniversaire, l'Association organisera une Exposition à Collegno

du 15/5 - 7/6 2015

Sala delle Arti - Collegno (Torino)

Les œuvres provenant de la seconde sélection seront publiées dans un Catalogue où sera mis en valeur l'œuvre gagnante ainsi que les trois prix avec mention spéciale.

Chaque participant aura la possibilité de retirer une copie gratuite du Catalogue (y compris les non-admis) pendant toute la durée de l'exposition.

Les non-participants recevront une copie à domicile.

L'Association prendra toutes les précautions nécessaires pour la bonne réception et la bonne mise en place de l'exposition des œuvres.

L'organisation ne sera en aucun cas responsable pour tout dommage qui pourrait éventuellement se produire.

L'organisation est autorisée à photographier, à publier et à reproduire les œuvres sans aucune obligation envers les artistes participants.

Le jugement de la Commission représentant le Jury est **INCONTESTABLE**.

Article 8

ACCEPTATION DU REGLEMENT:

La participation au présent concours prévoit la totale acceptation de tous les articles mentionnés dans le présent règlement.

Ne seront pas acceptées les oeuvres non signées ou avec formulaire de participation rempli partiellement (ou non lisible) ainsi que les oeuvres non accompagnées du reçu du paiement d'inscription..

Les oeuvres non conformes aux conditions reportées dans le présent règlement ne seront pas prises en considération et aucun remboursement n'est prévu à cet effet.

Article 9

REMISE DES PRIX :

La remise des Prix en la présence des Autorités de la Ville de Collegno et du Jury se déroulera à

Sala delle Arti, vendredi 15 mai 20.15 à 18h30

à Collegno, Parco Gen. C.A. Dalla Chiesa (coté entrée, via Torino, 9).

A cette occasion sera inaugurée l'exposition collective de toutes les oeuvres parvenues.

JURY

Président du Jury , Professeur Paolo Belgioiso, titulaire de la Chaire d'anatomie artistique de l'Accademia Albertina di Belle Arti
Torino

Dott. Francesco Casciano

Sig. Matteo Cavallone

Sig. Renato Migliari

Prof. Carlo Barbero

Prof. Fernando Eandi

Prof.ssa Elisabetta Viarengo Miniotti

Dr. Gianfranco Schialvino

Maire de Collegno

Assessore alla qualità della vita.

Presidente dell'Associazione "Gli Argonauti"

Graveur et Peintre

Graveur et Peintre

Graveur et Peintre

Graveur et Critique d'Art

SECRETERIAT DU PREMIO "ARGONAUTI PER L'INCISIONE"

I. Pour l'expédition des oeuvres:

Siège: MAIL BOX MBE 480

Adresse: C.so Francia 238 A

Cap: 10098

Ville: Rivoli – Torino (Italie)

Tel.: 011.95.88.769

Fax: 011.955.89.01

Mail: mbe480@mbe.it

Site: www.mbe.it

Modalités: Contacter Mail Box via mail, telephone ou fax, aux numeros ci- dessus indiqués, en mentionnant vos coordonnées, adresse et en précisant:

"SPEDIZIONE PER GLI ARGONAUTI"

Vous recevrez alors nos instructions.

N.B.: Si vous souhaitez choisir un autre courrier ou bien utiliser les services postaux italiens veuillez envoyer vos oeuvres à l'adresse ci-dessus indiquée

I. Pour toutes informations:

Associazione Culturale "Gli Argonauti"

Piazza Cavalieri della SS. Annunziata (Piazzale Avis)

Cap 100930 - Collegno (Torino) - ITALIA

Secrétariat :

du 15 au 30 Septembre – du Lundi au Jeudi - de 17h00 à 19h00

du mois d' Octobre au mois de Juin – Le mercredi de 18h00 à 20h00et le Jeudi de 18h00 à 22h00.

Numero téléphone : 003911 40 53 813

mail : mail@gliargonauti.org

Site: www.gliargonauti.org

**Primo Concorso Biennale
Città di Collegno
“Gli Argonauti per l’Incisione”
2015**

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Le /La soussigné(e): (écrire en majuscules)

Nom..... **Prénom**

Né/e **le**.....

Adresse..... **Cap:**

Ville **Province**

Pays.....

téléphone..... **Portable**.....

email

Information sur l’oeuvre:

TITRE :

TECHNIQUE :

DIMENSIONS DE LA PLAQUE:.....

ANNEE:

**Demande de participer au Primo Premio Internazionale Biennale di Incisione
“ARGONAUTI PER L’INCISIONE”, Organisé par la Comune di Collegno et par
l’Associazione Culturale “Gli Argonauti” di Collegno.**

Pièce jointe:

- **Œuvre en compétition, (une) impression sur papier, de dimension cm 35x50, correctement signée;**
- **Copie du Recu du versement**

déclare sa totale acceptation des modalités du concours.

date.....

Signature.....

Directives selon le D Lgs 196/2003, concernant “Protection des données à caractère personnel et d’autres sujets relativement au traitement des informations personnelles”. Nous vous informons que la délivrance des données demandées est obligatoire et que l’éventuel refus comporte l’impossibilité de pouvoir participer au concours . Les données fournies pourront être communiquées ou diffusées seulement dans les cas prévus par la loi, règlements et/ou par cet avis de concours. L’Art.13 du D.Lgs 196/2003 confère à l’intéressé le droit d’accès aux données qui le concernent , ainsi que des droits complémentaires tel que le droit de rectifier, de mettre à jour, d’intégrer des données, ainsi que le droit de s’opposer, pour motifs légitimes, au traitement des données. Pour bénéficier de ces droits veuillez vous adresser à l’Associazione Culturale “Gli Argonauti”- P.zza Cavalieri della S.S. Annunziata n° 9 - 10093 - Collegno (TO) – Italie.